



# MUNICIPALITÉ DE SAINT-DIDACE

## **Ordre du jour conseil 11 août 2025**

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**
2. **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
3. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**
4. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
  - 4.1 Demande d'appui financier (Carrefour jeunesse-emploi de D'Autray-Joliette – Places aux jeunes de D'Autray)
  - 4.2 Changement de la date de la réunion du 6 octobre 2025
  - 4.3 Avis de motion – Projet de règlement 413-2025 (tarifs services municipaux)
  - 4.4 Dépôt – Projet de règlement 413-2025
  - 4.5 Adoption – Politique 07-2025 (Directive relative à l'application d'une autre langue que la langue officielle, le français)
  - 4.6 Adoption de l'organigramme des comités du conseil municipal
5. **FINANCE**
  - 5.1 Adoption des comptes
  - 5.2 Dépôt du rapport du maire
6. **SÉCURITÉ PUBLIQUE**
  - 6.1 Régie intermunicipale de la Caserne de Brandon (achat du terrain)
7. **TRANSPORT ET VOIRIE**
  - 7.1 Marquage de lignes de rue sur le territoire
  - 7.2 Adjudication de contrat (pulvérisation 2<sup>ième</sup> rang de la Californie)
8. **HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT**
  - 8.1 Escouade de surveillance des plantes aquatiques exotiques envahissantes (PAEE) des lacs Croche, Thomas et Rouge
  - 8.2 Dépôt — Bilan 2024 de la Stratégie municipale d'économie d'eau potable
9. **SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**
10. **AMÉNAGEMENT ET URBANISME**
  - 10.1 Avis de motion – Projet de règlement 353-1-2025 (modif. citation)
  - 10.2 Dépôt – Projet de règlement 353-1-2025
  - 10.3 Avis de motion – Projet de règlement 412-2025 (modif. zonage)
  - 10.4 Adoption 1<sup>er</sup> projet – Projet de règlement 412-2025
  - 10.5 Avis de motion – Projet de règlement 414-2025 (modif. lotissement)
  - 10.6 Adoption 1<sup>er</sup> projet – Projet de règlement 414-2025
  - 10.7 Dépôt du rapport sur l'émission des permis (juillet)
11. **LOISIRS ET CULTURE**
  - 11.1 Amendement de la résolution 2020-12-294 concernant le remboursement pour activités sportives
  - 11.2 Programmation des Journées Plaisirs d'Automne 2025
  - 11.3 Programme d'entente en patrimoine (PEP) 2026-2027-2028 (accompagnement à la municipalité pour la consultation publique sur l'avenir de l'église de Saint-Didace)
12. **VARIA**
13. **COMMUNICATION DU CONSEIL**
14. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
15. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Les séances du conseil sont publiques, elles ne sont cependant pas une tribune d'opinion publique.

- Le conseil municipal représente la population et prend les décisions.
- Les réunions du conseil ne sont pas des assemblées publiques où les citoyens peuvent participer activement. Ils peuvent poser des questions, lors de la période de questions, mais il ne s'agit pas d'une période d'argumentation.
- La personne qui préside l'assemblée ou un autre membre du conseil peut ne pas répondre sur-le-champ, s'il ne dispose pas de l'information requise. Ainsi, si la question exige une recherche ou une consultation plus approfondie, la réponse peut être fournie à une assemblée ultérieure.